



**Je ne suis pas mon fauteuil.
Je ne suis pas mon diabète.
Je ne suis pas ma prothèse.
Je ne suis pas ma schizophrénie.
Je ne suis pas mon autisme.
Je ne suis pas un quota.**

**Regardons les compétences
avant le handicap.**

Besoin d'information pour faire
du travail un droit pour tous ?

Suivez le guide !



Décodez, déchiffrez vos droits
de travailleur sur ledecodeur.cftc.fr



Syndicat

cftc

Mission Handicap

Ensemble, faisons du travail

un droit pour tous

Le travail est un facteur d'identité et de reconnaissance sociale, particulièrement pour les personnes handicapées.

Cependant, pour qu'elles puissent accéder et évoluer dans l'entreprise, il faut d'abord vaincre réticences et préjugés, conséquences d'un manque d'information.

Il y a encore beaucoup à faire pour que le monde du travail devienne plus inclusif, pour que les entreprises

s'ouvrent à la différence, et que tous les talents et compétences soient reconnus à leur juste valeur.

C'est pourquoi depuis plus de trente ans, la CFTC met en place des actions en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés : plus qu'un enjeu de société, cet accompagnement est un véritable défi collectif que la CFTC, grâce à vous, est bien décidée à relever !

S'informer pour mieux comprendre

Depuis la loi du 10 juillet 1987, reprise et renforcée par celle du 11 février 2005, **les entreprises de 20 salariés et plus doivent compter un minimum de 6 %**

de personnes handicapées dans leur effectif. Celles qui ne respectent pas cette obligation doivent verser une contribution à l'Agefiph.



Pourquoi un quota de 6 % ?

Ce chiffre est supposé correspondre au **pourcentage de la population active française handicapée**, afin de refléter la réalité de la société dans l'entreprise. La loi "Avenir professionnel" prévoit qu'à partir de 2020, ce chiffre soit réactualisé tous les 5 ans... **Rendez-vous en 2025 !**

Quelques chiffres

- **2,7 millions** de personnes en âge de travailler sont reconnues **handicapées, soit 6,5 % de la population**
- **8,4 % de taux de chômage** chez les personnes handicapées (7,3 % pour l'ensemble de la population)
- **45 % des demandeurs d'emploi handicapés** ont 50 ans ou plus (26 % pour l'ensemble des publics)

- **102 500 établissements** sont assujettis à l'obligation d'emploi
- **3,5 % de taux d'emploi direct**
- **9 %** remplissent leur obligation uniquement **en versant la contribution**
- **81 %** des établissements soumis à l'OETH **emploient au moins 1 personne handicapée**

Source : Les personnes handicapées et l'emploi – chiffres clés 2019 – Agefiph/FIPH – juin 2020

Se mettre en relation

Avec les acteurs de l'entreprise

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les IRP ont été progressivement remplacées par le CSE (comité social et économique), mais leurs attributions restent les mêmes.

- **Le délégué syndical (DS) négocie les accords handicap et veille à leur suivi.** Il participe également à la négociation sur le handicap dans le cadre des NAO (thème obligatoire depuis la loi du 11 février 2005).
- **Les membres du CSE participent,** chacun dans leurs fonctions respectives, **à la mise en place de mesures facilitant l'insertion**

professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Ils veillent à **prévenir toute discrimination** à l'encontre des travailleurs handicapés.

- **La DRH / Mission handicap pilote et coordonne la politique handicap de l'entreprise,** qui peut être relayée localement par le Référent handicap.
- **Le médecin du travail veille aux conditions de travail** (adaptation du poste, prévention des risques, conseils en cas d'avis d'inaptitude).

Avec les experts externes

Les institutions locales (MDPH, ...) et les associations (Agefiph, Cap emploi, ...) proposent aides et services pour accompagner le salarié handicapé dans son parcours professionnel.



S'appuyer sur votre réseau CFTC !



La mission handicap CFTC, c'est quoi ?

Composée des responsables politiques et des services techniques confédéraux chargés du handicap, la mission handicap :

- **impulse et coordonne la politique confédérale** en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;
- **anime le réseau des référents handicap CFTC** (112 personnes) ;
- **accompagne, forme et sensibilise les militants** à la problématique du handicap ;

- **développe les outils** nécessaires à leurs missions.

Le réseau de référents handicap CFTC

Constitué par l'ensemble des référents handicap CFTC désignés par leur union régionale/départementale ou leur fédération professionnelle, ce réseau **impulse localement la politique confédérale sur le handicap.**

Formé et très régulièrement informé, il est force de propositions : il **renseigne et conseille les élus CFTC en entreprise, et peut apporter un appui technique aux négociations.**

Adopter les bons réflexes

Comme tout collaborateur, le travailleur handicapé est avant tout un salarié recruté pour ses compétences : il ne doit pas être réduit à son handicap. Cependant, un accompagnement spécifique permettra une insertion réussie et durable dans l'entreprise. Quelques conseils !

1

Bien connaître la politique handicap de l'entreprise pour mieux négocier.

2

Être attentif à l'accueil du travailleur handicapé nouvellement embauché.

3

Laisser au travailleur handicapé l'initiative de communiquer ou non sur son handicap. Respecter ses choix et éviter les réflexes de surprotection.

4

Proposer un tutorat/un référent (accompagnement, formation, prévention...).

5

Porter une attention particulière aux gestes, aux regards, au langage de chacun afin de ne pas blesser involontairement.

6

Veiller à l'accessibilité de tous les lieux de vie.



Le saviez-vous ?

- Au cours de sa vie, **une personne sur deux** sera confrontée à une situation de handicap.
- **80 %** des personnes handicapées ont un **handicap invisible**.
- **2 %** sont dans un **fauteuil roulant**.
- Contrairement à une idée reçue, le handicap ne nécessite un **aménagement du poste** de travail que dans **10 %** des cas.
- **87 %** des personnes ayant un collègue handicapé y voient **une expérience enrichissante**.



Pour aller plus loin

Pour comprendre le handicap, la législation, les institutions et les acteurs :

monparcourshandicap.gouv.fr

Pour suivre l'actualité et les propositions de la CFTC sur le handicap :

cftc.fr

Pour décrypter ses droits en 3 minutes :

ledecodeur.cftc.fr

Pour se former, s'outiller ou échanger :

cftc-app.fr

Pour voir les webinaires handicap ou contacter la mission handicap CFTC :

handicap@cftc.fr



Syndicat CFTC

45 Rue de la Procession
CS 82348 75739 Paris Cedex 15



Syndicat

cftc

Mission Handicap